

NOTRE-DAME DE LA TRINITE
Avenue des Marguerites 11
1970 Wezembeek-Oppem
<http://www.ecolendt.be/>

Chers professeurs, Chers parents, Chers amis,

La traditionnelle **Brocante NDT** se prépare, nous sommes vraiment impatients de vous y retrouver et nous vous y attendons nombreux. Elle se déroulera **le dimanche 14/09/2025 de 9H00 à 13H00**. Nous vous offrons, dès aujourd'hui, la possibilité de réserver votre stand pour cette activité conviviale annuelle.

La brocante se déroulera à l'extérieur. Chacun pourra choisir son emplacement dès son arrivée. **Pour les vendeurs, les grilles s'ouvriront dès 8 heures du matin.**

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler la brocante en cas de très mauvais temps. Les participants seront avertis pour le jeudi 11 septembre fin de journée et remboursés.

Prix d'un emplacement (1,50 m x 3 m + zone pour s'asseoir) : **13 €.**

Votre emplacement est vide, néanmoins vous pouvez louer un ou des tabouret(s) et/ou une ou des table(s) lors de la réservation de votre stand (attention, stock limité) :

Prix d'un tabouret : 1,00 €

Prix d'une table : 3,00 €.

☞ **L'inscription se fait uniquement via ce google forms :**

<https://forms.gle/tLRYRrUP9oU6hkvq5>

Pour rappel, la réservation du stand ne sera effective qu'à la réception du paiement, par virement bancaire, sur le compte **Comité de soutien NDT** : BE47 0019 9805 2880.

En payant, vous vous engagez à respecter notre règlement du brocanteur (joint en annexe).

Nous vous remercions de votre bonne attention et espérons vous rencontrer nombreux lors de cette brocante.

Le Comité Brocante (brocante.ndt@gmail.com)

Mesdames Broze, Leroy, d'Ursel et Rouvroy
Mesdames Marie, Pomme et Sophie



GRANDE BROCANTE NDT DU 14/09/25
École Notre-Dame de la Trinité - Wezembeek-Oppem
REGLEMENT DU « SAGE BROCANTEUR »

1. Les organisateurs disposeront librement des emplacements qui ne seraient pas occupés par leur titulaire à 10 heures, et ce, sans remboursement.
2. La brocante se déroule à l'extérieur. Les brocanteurs s'installent au choix sur un des emplacements pré-dessinés.
3. L'école décline toute responsabilité du fait d'accident, casse, perte ou vol d'objets de quelque nature que ce soit ainsi que pour toute entrave à la législation en vigueur.
4. Aucune vente ne sera admise en dehors du périmètre de la zone balisée brocante.
5. Les voitures ne peuvent pas entrer dans la zone balisée brocante pour les déchargements et chargements.
6. Pour des raisons de sécurité, il est interdit de se garer devant les grilles de l'école.
7. Les enfants qui vous accompagnent sont sous votre entière responsabilité.
8. Il est interdit de fumer dans l'enceinte de la zone balisée brocante.
9. La vente d'animaux est interdite.
10. La vente de nourriture et de boissons consommables sur place faisant concurrence à la vente organisée par le stand de l'école n'est pas autorisée. Durant toute la brocante, vous trouverez à ce stand une petite restauration (boissons et nourriture).
11. Après la brocante, l'emplacement devra être débarrassé de tout objet, papier ou emballage. Le brocanteur est prié de prévoir son sac poubelle et de l'emporter après la brocante.
12. Chaque participant reçoit un exemplaire du présent règlement et s'engage à le respecter scrupuleusement.

Merci.

